

Lausanne, le 11 mai 2017

Communiqué de presse

La dernière chicane contre l'interdiction cantonale de la mendicité est enfin levée

Le tribunal cantonal donne tort à la gauche

Lancée en 2013, l'initiative populaire législative pour l'interdiction cantonale de la mendicité a été approuvée par le Grand Conseil le 27 septembre 2016, afin de contraindre les communes laxistes à agir contre cette forme d'insécurité et mettre fin à un réseau organisé qui s'apparente à de la traite d'êtres humains. Cette initiative interdit sur tout le territoire cantonal, sans exception, la pratique de la mendicité et celle de la mendicité organisée. Ainsi, les excès tolérés par la majorité de gauche à Lausanne ne pourront plus rester impunis.

L'interdiction de la mendicité était attendue par de nombreuses Vaudoises et de nombreux Vaudois qui subissent les comportements insistants, voire quelquefois agressifs, de nombreux mendiants organisés en réseaux. En particulier, les personnes vulnérables ou âgées sont des proies faciles pour des individus parfois sans scrupule. A Lausanne, ces excès ne sont pas interdits mais seulement « réglem-tés », donc tolérés. La droite du Grand Conseil a souhaité siffler la fin de la récréation en prenant la main sur ce dossier.

Opposés à cette décision du Grand Conseil, les milieux de gauche ont saisi en vain le référendum et ont, de plus, tenté d'invalider juridiquement la décision du Grand Conseil en déposant un recours à la Cour constitutionnelle. Les partis du centre-droite UDC – PLR - Vert'libéraux ne peuvent que saluer la décision de la Cour constitutionnelle qui a rejeté mercredi le recours déposé par la gauche. Désormais, plus rien ne s'oppose à l'application de cette loi adoptée il y a près de neuf mois.

La loi, toute la loi, rien que la loi

Néanmoins, la majorité de gauche au Conseil d'État a déjà annoncé sa volonté de ne pas appliquer fidèlement le texte adopté par le Grand Conseil. Aux yeux de nos partis, « la loi, toute la loi, rien que la loi » doit être appliquée. Or, il y a fort à parier que ce principe – cher aux démocrates et aux Vaudois – ne sera pas respecté si la majorité de gauche obtient un nouveau bail de cinq ans au Château Saint-Maire. Pour plus de sécurité et pour lutter efficacement contre la traite d'êtres humains, le centre-droite vaudois encourage les citoyennes et les citoyens à voter en faveur de Jacques Nicolet et d'Isabelle Chevalley au 2^e tour de l'élection du Conseil d'État le 21 mai prochain.

Contacts :

Jacques Nicolet, candidat au Conseil d'Etat, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29

Isabelle Chevalley, candidate au Conseil d'Etat, 079 627 92 30

François Pointet, Président du Parti vert'libéral Vaud, 079 586 64 87

Frédéric Borloz, Président du PLR Vaud, 079 204 43 30